République française - Département du Tarn

Délibération du comité syndical

du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 27 juin 2025

Membres

en exercice: 10

Présents: 7

Votants: 5
Pour: 5

Contre: 0

Abstention: 0

Date de la convocation :

23 juin 2025

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean SENDRA,

<u>Présents</u>: Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Jean-Luc CAZOTTES, Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Marielle Verdin,

représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Excusés: Gabriel POVERT, Daniel ARMENGAUD, Adeline MOULIS, Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de

Saint-Jean-de-Rives,

Secrétaire de séance: Chloé SOULAYRAC-GELIS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le

0 8 SEP. 2025

et publication le

08 SEP. 2025

DL_09B_2025 - Objet : Ressources humaines - création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet - Annule et remplace la délibération n° DE-09-2025 du 27.06.2025 pour erreur matérielle

M. le Président rappelle au comité que les postes de contractuels permettent au syndicat de mieux répondre aux besoins actuels de fonctionnement du service et de s'adapter aux évolutions des effectifs scolaires tout en respectant les contraintes de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il convient de créer un poste non permanent à temps non complet.

Le Comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-8.3°;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale;
- Vu la délibération N° DL-11-2024 du 27 août 2024 portant modification du tableau des effectifs :
- Considérant les besoins actuels de fonctionne

Date de transmission de l'acte: 08/09/2025 Date de reception de l'AR: 08/09/2025

081-258102201-DL_09B_2025-DE A G E D I

Et après avoir délibéré par 5 voix pour

- Décide de créer le poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à compter du 1^{er} septembre 2025
 - o 1 poste non permanent contractuel à temps non complet dans le cadre de L.332-23-1^{er} du Code général de la fonction publique,
 - * 1 poste à 22 h 15/semaine.
- Précise que l'agent contractuel sera recruté sur les bases de rémunération des adjoints techniques territoriaux, cadre C1.
- Demande à M. le Président de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilite M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur, le 27 juin 2025

Pour extrait conforme Le Président Jean SENDRA

Le secrétaire de séance Chloé SOULAYRAC-GELIS

> Date de transmission de l'acte: 08/09/2025 Date de reception de l'AR: 08/09/2025

081-258102201-DL_09B_2025-DE A G E D I